Image not found or type unknown

Remboursement d'une dette à l'huissier

Par **Maurice51260**, le **15/02/2017** à **06:45**

Bonjour,

Je me demande si mon huissier ne se moque pas de moi.
Il y a 3 ans, nous avons decidez de rembourser une dette de 2000euros, mais sans travail je rembourse que 50e par mois. Depuis 2 ans j'ai un travail mais à mi temps.

Aujourd'hui je reçois un courrier disant que je n'avais pas payer la derniere échéance.

Je l'appel pour lui faire remarqué l'erreur de ses collaborateurs avant de discuter de la somme restante à regler.

Il m'annonce une somme de 3900e!!!!

Que puis-je faire? Quel recourt, je paye depuis tant d'années et j'ai encore plis de dette!

Merci

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **08:09**

Bonjour,
il faudrait savoir comment a été traité ce dossier entre vous et l'huissier ? Y a t'il une décision de justice (titre exécutoire) ou est ce un règlement à l'amiable ? Ou est ce que les intérêts demandés ne sont pas plus importants que vos 50€ mensuels ?

Par **youris**, le **15/02/2017** à **10:01**

bonjour,
il ne faut pas oublier qu'à la dette initiale, s'ajoutent des intérêts et des frais de recouvrement.
la patience du créancier a un prix.
salutations

Par **Maurice51260**, le **15/02/2017** à **10:10**

Il y a eu un titre executoire. Mais je viens de me rappeler qu'il m'avait fournis il y a 2 ans un "tableau d'amortissement", je le retrouve et je vous en reparle apres.
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés